

## CONDITIONS PARTICULIERES

**LICENCE « BASE SINOE<sup>®</sup> déchets » NIVEAU 3  
[ACCES FLUX AGREGES + COUTS AGREGES + DONNEES INDIVIDUELLES FLUX + DONNEES  
INDIVIDUELLES COUTS]  
« [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org) »**

### **L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE,**

Etablissement Public de l'Etat A caractère Industriel et Commercial (EPIC),  
Régé par les Articles L.131-3 à L.131-7 et R.131-1 à R.131-26 du Code l'Environnement,  
Ayant son siège social sis, 20, Avenue du Grésillé – BP 90406 – 49004 Angers Cedex (01) France,  
Inscrite au Registre du Commerce d'Angers sous le N° 385 290 309,  
Représentée par Monsieur Bruno LECHEVIN  
Agissant en qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes,  
Ci-après désignée par l'« ADEME »

- Directeur de la publication : Agnès BREITENSTEIN
- Editeur du SITE : ADEME
- Responsable de l'hébergement : ADEME
- Version : 1.0
- Date : 23 octobre 2013

***IL EST RAPPELE QUE LES PRESENTES CONDITIONS PARTICULIERES, COMPLETENT, SANS DEROGER, LES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET D'ACCES AU SITE « [WWW.SINOE.ORG](http://WWW.SINOE.ORG) » ET A LA BASE SINOE<sup>®</sup> DECHETS***

### **PREAMBULE**

L'ADEME rend accessible des INFORMATIONS relatives à la collecte et au traitement des déchets contenues dans la BASE SINOE<sup>®</sup> Déchets au travers d'un portail dédié (le SITE) accessible via internet ;

Les présentes constituent les Conditions Particulières d'accès à la BASE SINOE<sup>®</sup> Déchets pour les LICENCIÉS ayant au préalable agréé les conditions générales d'utilisation et d'accès au SITE [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

Les présentes Conditions Particulières identifient les conditions de la LICENCE ayant pour objet d'autoriser les PERSONNES ENREGISTREES, à accéder à la BASE SINOE<sup>®</sup> Déchets, dans les conditions énoncées ci-après ;

### **ARTICLE PRELIMINAIRE - DEFINITIONS**

Les termes identifiés ci-après, qu'ils soient au singulier ou au pluriel, complètent les définitions des Conditions Générales d'utilisation et d'accès au SITE et auront les significations suivantes :

a.

« **BASE DE DONNES SINOE<sup>®</sup>déchets** » ou « **BASE SINOE<sup>®</sup>déchets** », désigne la ou les bases de données au sens de l'Article L.112-3 alinéa 2 du Code de la Propriété Intellectuelle, développée(s) à l'initiative et aux frais de l'ADEME, regroupant des données vérifiées et présentées par l'ADEME visant un annuaire

des services et acteurs et des données relatives aux flux et aux coûts de collecte et de traitement des déchets collectés par l'ADEME sur l'ensemble du territoire français et permettant aux acteurs publics et privés concernés par la gestion des déchets de partager des informations et d'accéder à des données statistiques.

Les données concernées sont collectées par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'organismes délégués conformément aux Conditions Générales de Collecte.

b.

« **CODES D'ACCES** », désignent l'identifiant et le mot de passe attribués par l'ADEME à chaque PERSONNE ENREGISTREE, lesquels lui permettent de s'identifier et de se connecter au SITE.

c.

« **COMPTE(S)** » désigne l'espace sécurisé mis à la disposition de la PERSONNE ENREGISTREE sur le SITE, lui permettant d'accéder, après s'être identifiée par ses CODES D'ACCES, à toutes les données concernant sa LICENCE et son PROFIL.

d.

« **CONTRAT DE LICENCE** » ou « **LICENCE** », désigne les conditions générales d'utilisation et d'accès au SITE mentionnées en préambule, complétées des présentes conditions particulières, de leurs mises à jour, et/ou avenants éventuels.

e.

« **COOKIE(S)** » désigne un fichier (témoin de connexion) stocké de manière temporaire ou permanente sur le disque dur d'un ordinateur personnel connecté au SITE dans lequel sont inscrits des données relatives au COMPTE et à l'historique de navigation des PERSONNES ENREGISTREES utilisant cet ordinateur personnel.

f.

« **DONNEE(S) AGREGEE(S)** », désignent celles des INFORMATIONS relatives :

- aux données de flux de collecte ou de traitement des déchets, agrégées par année et par niveau géographique,
- aux données de coûts de collecte ou de traitement des déchets et de coûts de la prévention agrégées selon les périmètres géographiques accessibles à la PERSONNE ENREGISTREE en fonction de son PROFIL, ventilées par catégorie de collectivité et complétées par le PROFIL.

On définit par « agrégées » des données portant sur des indicateurs nationaux, régionaux ou départementaux issus d'enquêtes ou résultant de l'utilisation des outils d'exploitation ne permettant pas d'identifier des données individuelles.

g.

« **DONNEE(S) INDIVIDUELLE(S)** », désignent celles des INFORMATIONS relatives :

- aux données de flux de collecte par acteur (structure communale/intercommunale ou exploitation) ou par service (collecte de déchets, déchèterie, installation d'élimination de déchets, ...)
- aux données de coûts de gestion des déchets (Matrices des Coûts®, cadre des coûts de la prévention...) de chaque acteur compétent.

h.

« **FORMULAIRE(S) D'INSCRIPTION(S)** », désigne le formulaire, accessible en ligne sur le SITE, permettant aux internautes de communiquer à l'ADEME leur IDENTIFICATION et de déterminer leurs PROFILS.

i.

« **INFORMATION(S)** », désignent tout ou partie des informations (textes, chiffres, données, méthodologies de calculs, algorithmes, notes, images, dessins, photographies, fichiers, lien, sans exhaustivité) contenues dans la BASE SINOE® Déchets ou résultant de calculs statistiques effectués à partir des INFORMATIONS de la BASE SINOE® Déchets.

j.

« **INFORMATION(S) GENERALE(S)** », désignent celles des INFORMATIONS :

- relatives à l'annuaire des services et acteurs
- relatives aux indicateurs portant sur les données agrégées à l'échelle nationale pour les données relatives aux coûts de collecte et/ou de traitement
- et jusqu'à l'échelle départementale pour les données relatives aux flux de collecte et/ou de traitement des différentes catégories de déchets issus des ménages, des collectivités et/ou des entreprises.

k.

« **PERSONNE(S) ENREGISTREE(S)** », désignent tous les LICENCIES, personnes physiques ou morales, qui se sont enregistrées en complétant le FORMULAIRE D'INSCRIPTION. Grâce à leurs CODES D'ACCES, les PERSONNES ENREGISTREES peuvent ainsi accéder aux INFORMATIONS et DONNEE(S) AGREGEE(S) du SITE.

l.

« **PROFIL(S)** », désignent les paramètres de la LICENCE, tels que détaillés en Annexe 1 aux présentes qui en fait partie intégrante.

m.

« **SITE** », désigne le site web de l'ADEME constituant le portail au travers duquel la BASE SINOE® Déchets est rendue accessible aux PERSONNES ENREGISTREES à l'adresse (url) suivante : « [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org) ».

n.

« **LICENCE(S)** », désigne(nt) toutes PERSONNES ENREGISTREES strictement autorisées, conformément aux conditions des présentes conditions particulières à la présente LICENCE (complétée de PROFIL qui lui est annexé) à extraire et réutiliser, quel que soit le format, les INFORMATIONS et DONNEES AGREGES ET DONNEES INDIVIDUELLES accessibles selon son PROFIL et à procéder à des reproductions, adaptations, représentation et diffusion pour les droits d'auteur attachés aux formats de présentations desdites DONNEES.

o.

« **DONNEE(S) INDIVIDUELLE(S) DE TIERS** », désignent les DONNEES INDIVIDUELLES autres que celles de la PERSONNE ENREGISTREE.

**EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL EST CONVENU CE QUI SUIV**

## **ARTICLE 1.     OBJET**

L'objet des présentes est de définir les conditions particulières d'accès et d'utilisation par les LICENCIES selon leur PROFIL aux INFORMATIONS et DONNEES AGREGÉES ET DONNEES INDIVIDUELLES contenues dans la BASE SINOE® Déchets.

Les présentes conditions particulières sont complétées par l'Annexe suivante :

- Annexe 1 : PROFIL du LICENCIE – Paramètres du COMPTE

L'Annexe mentionnée ci-dessus fait partie intégrante de la présente LICENCE et ne peut être modifiée que d'un commun accord entre les Parties.

## **ARTICLE 2.             ACCES AU SITE**

### **2.1**

La PERSONNE ENREGISTREE, agissant en son nom personnel et/ou au nom et pour le compte de la personne morale qu'elle représente, s'engage à respecter les termes de la LICENCE, précisant les conditions d'utilisation du SITE.

Lors de leurs inscriptions, les PERSONNES ENREGISTREES s'engagent à fournir des informations vraies, exactes et complètes et s'engagent à les tenir à jour auprès de l'ADEME, sans délais.

Dans l'hypothèse où les PERSONNES ENREGISTREES fourniraient des informations fausses, inexactes, périmées et/ou incomplètes, l'ADEME se réserve le droit de suspendre ou de résilier leurs LICENCES (comprenant les conditions particulières) ou de refuser, immédiatement et pour l'avenir, l'accès à tout ou partie du SITE.

### **2.2**

Le consentement des PERSONNES ENREGISTREES à la LICENCE s'exprime par la validation de la fenêtre d'acceptation lors de la procédure de connexion via le FORMULAIRE D'INSCRIPTION ou par la validation de la fenêtre d'acceptation pour les PERSONNES déjà ENREGISTREES.

## **ARTICLE 3.             DROITS & OBLIGATIONS DU LICENCIE**

D'une manière générale, les PERSONNES ENREGISTREES, en fonction des droits qui leurs sont concédés par l'ADEME, s'engagent à utiliser et exploiter la BASE SINOE® Déchets uniquement dans le cadre défini au sein des présentes conditions particulières et de leur PROFIL.

L'ADEME consent aux PERSONNES ENREGISTREES qui l'acceptent, une LICENCE mondiale, non-exclusive, personnelle, non-transférable, d'une durée déterminée, visant l'extraction et la réutilisation, à titre non commercial ou commercial, des INFORMATIONS et DONNEES strictement identifiées dans les présentes conditions particulières et complétées des dispositions figurant en Annexe, à l'exclusion des DONNEES INDIVIDUELLES DE TIERS pour lesquelles seul un droit d'extraction est accordé au LICENCIE.

Concernant les droits d'auteur, l'ADEME consent aux PERSONNES ENREGISTREES le droit de reproduire, à titre non commercial ou commercial, tout ou partie des INFORMATIONS et DONNEES strictement

identifiées dans les présentes conditions particulières, complétées des dispositions figurant en Annexe, à l'exclusion des DONNEES INDIVIDUELLES DE TIERS mentionnées ci-avant, sur tous supports, actuels ou futurs, ainsi que le droit de les adapter et le droit de les représenter et de les diffuser, sous réserve d'indiquer la mention « Source ADEME » sur tous supports ainsi créés.

Par ailleurs, le LICENCIE n'est pas autorisé à reproduire, adapter, représenter et/ou diffuser les formats de présentation des DONNES INDIVIDUELLES DE TIERS.

Cette LICENCE, accordée pour une connexion, vise les INFORMATIONS et les DONNEES AGREGES ET DONNEES INDIVIDUELLES contenues dans la BASE SINOE® Déchets.

#### **ARTICLE 4. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

L'ADEME est le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle portant tant sur la structure que sur le contenu du SITE (étant notamment précisé que la BASE SINOE® Déchets, dont l'ADEME est le producteur, est protégée par les dispositions des Articles L.341-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle) ainsi que sur les questionnaires, matrices de coûts et d'une manière générale l'ensemble du matériel et des écrans de collecte élaborés par l'ADEME de manière spécifique et adaptés à l'organisation et à la mise à jour de la BASE SINOE® Déchets.

Les droits concédés aux PERSONNES ENREGISTREES n'impliquent aucun transfert de propriété sur un quelconque des droits détenus par l'ADEME. Sont notamment visés (sans exhaustivité) les droits relevant des droits d'auteurs (y compris sur les logiciels), des droits Sui Generis (Article L.341-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle), des droits afférents aux signes distinctifs, aux dessins et modèles, aux brevets, aux inventions, au savoir-faire, aux noms de domaine et aux droits à l'image des biens et des personnes.

Les PERSONNES ENREGISTREES s'engagent également à ne pas utiliser les INFORMATIONS de manière à porter atteinte aux droits de l'ADEME et s'engagent à ce que cette utilisation ne constitue pas notamment un acte de contrefaçon, de concurrence déloyale et/ou de parasitisme.

Les PERSONNES ENREGISTREES s'engagent à respecter et faire respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de l'ADEME (les mentions relatives à la titularité des droits comprises) et s'engagent également à informer l'ADEME, sans délai, d'une quelconque atteinte et/ou infraction dont ils auraient connaissance.

#### **ARTICLE 5. MODALITES FINANCIERES**

Les modalités financières de la LICENCE sont décrites en Annexe 1 et sont valables pour la durée de la présente LICENCE. Elles pourront être modifiées conformément aux dispositions de l'Article 9.3 ci-après relatif aux modifications de la LICENCE.

#### **ARTICLE 6. CODES D'ACCES & RESPECT DES DONNEES PERSONNELLES**

##### **6.1 CODES D'ACCES**

Les CODES d'ACCES permettent aux PERSONNES ENREGISTREES de s'identifier, de se connecter au SITE et de pouvoir consulter tout ou partie de la BASE SINOE® Déchets en fonction des droits qui leur sont conférés selon leur PROFIL.

Ces CODES D'ACCES sont personnels et confidentiels. De ce fait, les PERSONNES ENREGISTREES sont individuellement responsables de l'utilisation de leurs CODES D'ACCES.

Ces CODES D'ACCES peuvent être modifiés en ligne par les PERSONNES ENREGISTREES ou par l'ADEME à leurs demandes.

Toute connexion au SITE et/ou transmission de données effectuées nécessitant l'identification de la PERSONNE ENREGISTREE avec ses CODES D'ACCES, sera réputée avoir été effectuée par cette dernière.

Les PERSONNES ENREGISTREES s'engagent à conserver leurs CODES D'ACCES secrets et s'interdisent de les divulguer sous quelque forme que ce soit à des tiers.

Dans ce contexte, les PERSONNES ENREGISTREES doivent s'assurer, à l'issue de chaque session, qu'elles sont bien déconnectées.

En cas de perte, de vol et/ou de divulgation accidentelle de leurs CODES D'ACCES, les PERSONNES ENREGISTREES doivent en informer par courrier électronique et sans délai, l'ADEME, laquelle procédera à l'annulation des CODES D'ACCES des PERSONNES ENREGISTREES. Ces dernières recevront alors un nouveau mot de passe.

Toute perte, vol, détournement et/ou utilisation non autorisée des CODES D'ACCES et leurs conséquences relèvent de la responsabilité des PERSONNES ENREGISTREES.

## 6.2 RESPECT DES DONNEES PERSONNELLES

L'ADEME s'engage à conserver les données des PERSONNES ENREGISTREES et se conforme strictement aux lois en vigueur sur la protection de la vie privée et des libertés individuelles.

Il est ainsi précisé que les informations à caractère personnel adressées par les PERSONNES ENREGISTREES sont destinées exclusivement aux services de l'ADEME. Les données personnelles des PERSONNES ENREGISTREES sont conservées par l'ADEME à des fins d'archivage interne et pour permettre à l'ADEME d'améliorer la qualité de ses prestations au bénéfice des PERSONNES ENREGISTREES et ne peuvent être communiquées qu'à la demande d'une autorité judiciaire ou administrative.

En application des dispositions de la Loi N°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi N°2004-801 du 7 août 2004, relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque PERSONNE ENREGISTREE dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Chaque PERSONNE ENREGISTREE peut exercer ce droit en ligne à tout moment en se connectant sur son COMPTE ou en écrivant par e-mail au Correspondant Informatique et Liberté « CNIL » de l'ADEME, à l'adresse suivante : [cnil@ademe.fr](mailto:cnil@ademe.fr)

## 6.3 COOKIES

L'utilisation du SITE peut entraîner la création de témoins de connexion (fichiers cookie) dans l'ordinateur des PERSONNES ENREGISTREES.

Ces témoins de connexion enregistrent des informations relatives à la navigation sur le SITE, et stockent des informations que les PERSONNES ENREGISTREES ont saisies durant leurs visites.

Ainsi, l'ADEME pourra consulter ces informations sur les témoins de connexion lors des visites suivantes sans que les PERSONNES ENREGISTREES n'aient à les saisir de nouveau.

L'ADEME confirme que les PERSONNES ENREGISTREES peuvent s'opposer à l'enregistrement de ces fichiers en configurant leurs navigateurs conformément à leurs modes de paramétrages respectifs.

Certains services personnalisés du SITE utilisent des COOKIES et requièrent l'acceptation par les PERSONNES ENREGISTREES, du stockage des COOKIES. Si les navigateurs des ordinateurs personnels des PERSONNES ENREGISTREES sont configurés pour les refuser, l'accès au SITE peut se révéler altéré, voire impossible.

La durée d'utilisation de ces données est de douze (12) mois à compter de leur stockage ou de leur dernière mise à jour.

## **ARTICLE 7. CONFIDENTIALITE**

Les parties s'engagent à garder secrets les informations échangées à l'occasion de la négociation et la souscription de la présente LICENCE, sauf demande expresse des autorités administratives et/ou judiciaires ou accord explicite et préalable de l'autre partie. De ce fait, chaque partie s'engage à traiter ces informations avec le même soin qu'elle accorde à ses propres informations confidentielles et à ne pas les divulguer et/ou exploiter de quelque manière que ce soit.

Cet engagement est valable pour une durée de deux (02) ans suivant le terme de la LICENCE.

## **ARTICLE 8. REGLES D'USAGE DE L'INTERNET & LIMITATION DE RESPONSABILITE**

### **8.1 REGLES D'USAGE**

L'ADEME s'engage à faire ses meilleurs efforts pour sécuriser l'accès, la consultation et l'utilisation des INFORMATIONS et DONNEES AGREGES ET DONNEES INDIVIDUELLES conformément aux règles d'usages de l'Internet.

Le SITE est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou de survenance d'un événement hors du contrôle de l'ADEME et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du SITE.

Les interventions de maintenance pourront être effectuées sans que les PERSONNES ENREGISTREES aient été préalablement avertis.

Les PERSONNES ENREGISTREES déclarent connaître et accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet, et en particulier reconnaissent que :

- L'utilisation du SITE se fait à leurs risques et périls. Le SITE leur est accessible "en état" et en fonction de sa disponibilité,
- Tout matériel téléchargé par eux ou obtenu de toute autre manière lors de l'utilisation du SITE, l'est à leurs risques et périls. Ils sont seuls responsables des dommages subis par leurs ordinateurs et/ou de toute perte de données consécutives au téléchargement de ce matériel et/ou à la consultation du SITE,
- Il leur appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger leurs propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus,

- Ils sont seuls responsables de l'utilisation qu'ils font des INFORMATIONS et DONNEES AGREGES ET DONNEES INDIVIDUELLES et, en conséquence, l'ADEME ne saurait être tenue responsable de dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de ces INFORMATIONS et DONNEES AGREGES ET DONNEES INDIVIDUELLES,
- Ils sont seuls responsable de l'utilisation du contenu des sites ayant un lien hypertexte avec le SITE, l'ADEME déclinant toute responsabilité quant à ces contenus,
- Ils ont connaissance de la nature de l'Internet, en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les INFORMATIONS et DONNEES AGREGES ET DONNEES INDIVIDUELLES ;
- La divulgation de leurs CODES D'ACCES ou d'une manière générale de toute information confidentielle engage la responsabilité des PERSONNES ENREGISTREES conformément aux dispositions de la LICENCE,
- Il leur appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de leurs équipements leur permettent la consultation des INFORMATIONS et des DONNEES AGREGES ET DONNEES INDIVIDUELLES.
- Mettre en place et faire évoluer, le cas échéant, les systèmes de contrôle adaptés pour éviter toute divulgation des INFORMATIONS et des DONNEES AGREGES ET DONNEES INDIVIDUELLES et en particulier pour éviter l'utilisation illicite ou contraire à la présente LICENCE de tout ou partie des INFORMATIONS et des DONNEES AGREGES ET DONNEES INDIVIDUELLES, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit,
- Informer l'ADEME dès la connaissance d'infraction ou de tentative d'infraction et en particulier de toute utilisation illicite et/ou non-contractuelle des INFORMATIONS et des DONNEES AGREGES ET DONNEES INDIVIDUELLES et ce quel que soit le mode de diffusion utilisé, ainsi que la perte, le vol et/ou la divulgation des CODES D'ACCES.

## 8.2 LIMITATION DE RESPONSABILITE

L'ADEME ne peut donner aucune garantie de fiabilité, véracité, exhaustivité, pertinence, conformité quant à l'ensemble des INFORMATIONS et des DONNEES AGREGES ET DONNEES INDIVIDUELLES, le contenu de la BASE et autres données présentes sur le SITE, qu'elles soient fournies par l'ADEME, par ses partenaires ou par tout tiers.

Chaque PERSONNE ENREGISTREE reconnaît, en conséquence, utiliser les INFORMATIONS et les DONNEES AGREGES ET DONNEES INDIVIDUELLES et les autres données du SITE qui lui sont proposées à ses seuls risques et périls et dans les limites des droits conférés dans aux présentes.

De ce fait, l'ADEME ne saurait être tenue pour responsable du préjudice ou du dommage pouvant résulter de l'utilisation des INFORMATIONS, des DONNEES AGREGES ET DONNEES INDIVIDUELLES et autres données disponibles sur le SITE.

De même, l'ADEME décline toute responsabilité en ce qui concerne le contenu, le fonctionnement, les services proposés et l'accès des sites web édités par des tiers et accessibles depuis le SITE par des liens hypertextes.

## **ARTICLE 9. DUREE & RESILIATION**

### 9.1 DUREE

L'entrée en vigueur de la LICENCE interviendra à compter de la date de validation de la fenêtre d'acceptation telle que définie à l'article 2.2.



La LICENCE est accordée pendant une période de 1 an à compter de l'entrée en vigueur telle que définie ci-dessus. Elle sera ensuite reconduite tacitement pour une (01) année complète sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis d'un (01) mois, par tous moyens manifestant l'expression du consentement.

## 9.2. RESILIATION

La présente LICENCE pourra être résiliée par l'une des Parties, en cas de violation et/ou d'inexécution, même partielle, par l'autre ("PARTIE Défaillante") d'une ou plusieurs de ses obligations au titre des présentes.

La LICENCE sera alors résiliée de plein droit, quinze (15) jours calendaires après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée, en tout ou partie, sans effet pendant ce délai, à moins que dans ce délai, la PARTIE Défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la PARTIE Défaillante de remplir les obligations contractées en vertu des présentes jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels l'autre pourrait prétendre du fait de la violation et/ou inexécution susvisée.

## 9.3 MODIFICATIONS

A toutes fins utiles, il est précisé que l'ADEME disposera discrétionnairement du droit de modifier, à tout moment, les conditions particulières de la présente LICENCE.

Dans ce cadre, l'ADEME s'engage à informer la PERSONNE ENREGISTREE, un (01) mois avant la mise en place des nouvelles conditions.

Dans l'absence de réponse de la part de la PERSONNE ENREGISTREE dans un délai de un (1) mois à compter de la réception de la notification envoyée par l'ADEME, l'accord de la PERSONNE ENREGISTREE sera réputé acquis.

En cas de refus explicite et par écrit des nouvelles conditions et au terme du délai d'un (01) mois mentionné ci-avant, l'ADEME résiliera la LICENCE conclue avec la PERSONNE ENREGISTREE.

## 9.4 TERME DE LA LICENCE

Nonobstant l'expiration ou la résiliation des présentes, les stipulations notamment contenues au sein des Articles 3, 4, 6, 7 et 8 demeureront en vigueur.

## **ARTICLE 10. LITIGES**

La LICENCE est soumise au droit français.

Tout litige ou différend pouvant naître quant à l'interprétation, l'exécution, la résiliation et/ou la validité des présentes et/ou de ses suites, et qui n'aurait pu être réglé à l'amiable entre les parties dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification adressée par l'une des parties à l'autre partie,

donnera lieu à la saisie du tribunal compétent.

**ARTICLE 11.            DISPOSITIONS DIVERSES**

Si l'une quelconque des dispositions des présentes était déclarée nulle ou inapplicable en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée non écrite et les autres dispositions resteraient en vigueur.

Les relations contractuelles entre l'ADEME et les LICENCIES sont régies par les seules dispositions des présentes complétées le cas échéant des conditions particulières.